



GUADELOUPE

le 25 /09/2018

A M le Recteur de l'Académie de Guadeloupe

Objet : Protocole Sargasses EPS.

M le Recteur,

Depuis plusieurs années, notre archipel est confronté à de multiples échouages d'algues Sargasses. Après 48h, leur pourrissement laisse échapper deux gaz parmi d'autres qui sont dangereux pour la santé, le sulfate d'hydrogène et l'ammoniac. L'effet cocktail est mal connu et peut potentiellement aggraver les effets.

Nos collègues, notre syndicat, le SNEP-FSU et notre fédération, la FSU, attendaient beaucoup de la venue du ministre de l'écologie Nicolas Hulot. Ses conclusions n'ont confirmé que ce que tout le monde savait déjà. Les seuls remèdes à courts termes sont d'éviter les échouages (ramassage en mer) et la dégradation sur les rivages (ramassage à terre) mais aussi de mettre les populations à l'abri durant les épisodes de pollution de l'air. Nous constatons que des actions ponctuelles assez médiatisées peuvent avoir lieu (Porte d'enfer, ...) mais aucune organisation systémique d'envergure suffisante ne nous a été communiqué à ce jour pour rassurer nos collègues. D'ailleurs, un nouvel épisode a lieu actuellement au LGT des droits de l'Homme et au collège Félix Eboué de Petit Bourg. De fortes odeurs incommodes les élèves et les enseignants et poussent nos collègues à aménager les pratiques voire les suspendre. Nous craignons que comme lors des épisodes précédents ces situations s'aggravent et s'étendent à toutes les zones habituellement touchées (Sainte Anne, Goyave, Capesterre BE, Capesterre M/G, Moule, Cul de sac à Saint Martin,).

Par conséquent, il nous paraît urgent de mettre en place un protocole de gestion de ces crises pour éviter toute stigmatisation des collègues dont le professionnalisme n'est plus à démontrer mais qui en tant que bons pères et mères de famille refusent de surexposer à ces gaz dangereux leurs élèves ainsi qu'eux mêmes.

Ce protocole devrait être inséré dans le Vademecum de gestion de crise de l'académie.

Nous souhaitons que puissent y être retenu comme déclencheur de l'alerte l'association de plusieurs critères :

1. Présence d'Algues échouées sur les plages "au vent" des espaces de pratique physique ou d'établissements scolaires
2. Odeur d'ammoniac et de soufre
3. Symptômes (picotement, irritation des muqueuses, larmoiement, gêne respiratoire, démangeaison, vomissements, ...)

SNEP-FSU Guadeloupe (Syndicat National de l'Education Physique)
s3-guadeloupe@snepfsu.net - 0690 980 988 - <http://www.snepfsu-guadeloupe.net>

Twitter : [@SNEPFSU971](https://twitter.com/SNEPFSU971) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](https://www.facebook.com/SnepFsuGuadeloupe)

2, résidence Les Alpinias - Morne Caruel - 97139 Les Abymes

L'association de ces trois critères permettrait de :

- favoriser la mise en place d'une veille qui devrait déclencher un premier niveau de vigilance en cas d'échouage sur les plages. Ces appels à la vigilance devraient être transmis dans les établissements scolaires et communiqués à nos collègues.
- mettre en œuvre le principe de précaution en s'appuyant avant tout sur les seuls critères aujourd'hui fiables. Les symptômes des élèves et des enseignants, liés à la présence de H₂S et ammoniac (picotement, irritations des muqueuses,...). Les échanges avec différents experts ne dégagent, en effet, aujourd'hui aucun consensus scientifique sur les effets de l'exposition prolongée et / ou répétée en milieu ouvert même à des faibles doses. L'abaissement du seuil d'alerte pendant l'été à 0,07 PPM ne fait que mettre en lumière les connaissances scientifiques limitées dans les effets réels sur la santé.

(<http://www.martinique.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-sante-publique/Sargasse/s/Sargasses-actualisation-des-recommandations-sanitaires>)

Nous souhaitons également que le déclenchement du protocole Sargasse par une équipe puisse activer un plan de délocalisation vers des espaces de pratique et établissements scolaires préservés de cette pollution de l'air. Ce protocole devra nécessairement être conçu et réactualisé en début d'année. Les moyens de déplacement devront être envisagés en concertation avec les collectivités de tutelle.

Enfin, nous souhaitons rappeler que ce protocole devra s'attacher par son caractère anticipatoire à prévoir des solutions respectueuses :

1. du statut des enseignants : maxima de service hebdomadaire. Les stages massés devront donc être laissés à l'appréciation des équipes et ne sauraient être imposés.
2. des objectifs de l'EPS en terme de pratique physique dont le ratio déplacement / temps de pratique (0,33) et la diversité des pratiques sont des éléments indissociables.

Le SNEP-FSU se tient à votre disposition pour tout échange.

Veuillez croire, M le Recteur, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour le bureau
du SNEP-FSU Guadeloupe

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique

